

40^{ème} session de la Commission de la population et du développement

Point 4 – Débat général sur les expériences nationales en matière de population

Intervention de la délégation française

Prononcée par M. Pierre-Alain Audirac
Chef du bureau des questions démographiques
Direction de la population et des migrations
Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement

- avril 2007 -

Vérifier au prononcé

Monsieur le Président,

Permettez moi de vous féliciter pour votre élection à la tête de la commission ainsi que tous les membres du bureau. Je formule des vœux pour le plein succès de cette session. Notre délégation se rallie à la déclaration prononcée par l'Allemagne au nom de l'Union européenne, que je souhaite compléter par quelques remarques sur l'expérience française.

Chaque année, le gouvernement français fait procéder à un état des lieux de la situation pour le thème à l'ordre du jour de la session. Notre contribution est d'ores et déjà disponible dans cette salle, en français et en anglais. Je voudrais présenter les principales conclusions sur la situation en France.

La France se trouve confrontée, comme la plupart des pays, au vieillissement de sa population. Ce phénomène est dû essentiellement à l'augmentation de la durée de vie. En 2005, l'espérance de vie à la naissance, pour les deux sexes, a franchi le seuil de 80 ans. En 2006, elle est de 77 ans pour les hommes et de 84 ans pour les femmes. L'évolution sur les deux derniers siècles est spectaculaire : une femme née en 1806, sous Napoléon 1^{er}, avait une probabilité de 10 % de fêter son 80^{ème} anniversaire, c'est-à-dire de parvenir à ce que l'on appelait autrefois « un grand âge ». Pour une femme née en 1856, sous Napoléon III, les chances n'étaient encore que de 14 %. Pour son homologue née en 1906, les chances avaient presque triplé pour atteindre 40 %. Enfin, pour une femme née en 1956, les chances ont encore doublé puisqu'elles sont estimées à 81 %.

Dans le processus de vieillissement de notre population, la fécondité future pourrait intervenir comme un frein si des naissances extrêmement nombreuses venaient alimenter la pyramide des âges par le bas. Elle pourrait au contraire intervenir comme un accélérateur si les naissances étaient peu nombreuses comme dans certains pays voisins. En fait, le remplacement des générations est actuellement à peu près assuré en France, si bien que la fécondité n'est qu'un facteur de second ordre dans ce domaine. De même, l'immigration porte pour les deux tiers des entrants sur les âges médians entre 20 et 40 ans. Elle ne ralentit guère le vieillissement.

Toutefois, si l'augmentation de la durée de vie est bien identifiée comme le facteur déterminant, on ne saurait sous-estimer l'impact de la montée progressive des baby-boomers vers le sommet de la pyramide des âges. Longtemps, ils ont été regardés comme des vecteurs de rajeunissement, de modernisation, de progrès. Les plus âgés dépassent désormais 60 ans et l'équilibre de la protection sociale se trouve ainsi brutalement remis en cause.

Le vieillissement est inéluctable. Quelles que soient les hypothèses retenues, les plus de 60 ans représenteront au minimum 30 % de la population à l'horizon 2030. De même, la population active ne devrait plus guère augmenter : on dénombre 27,6 millions d'actifs en 2005 et on s'attend à en dénombrer 28,5 millions en 2050. Le nombre sans cesse croissant des personnes âgées constitue un défi global qui appelle des réponses dans plusieurs domaines des politiques publiques.

Une population active stable, une population inactive âgée en croissance forte, voilà qui produit à terme un déséquilibre des régimes de retraite. Deux réformes, en 1994 et 2003, ont apporté des éléments de solution. Le premier levier porte sur l'élévation de la durée de cotisation requise pour bénéficier de la retraite à taux plein, avec adjonction de dispositifs de décote ou surcote. Le deuxième levier, très puissant, a trait au changement d'indexation : le pouvoir d'achat des retraites est maintenu, mais leur niveau relatif par rapport à l'évolution des salaires ne l'est plus. Un Fonds de réserve pour les retraites a été constitué. Un Conseil d'orientation des retraites suit l'évolution des régimes et fait des propositions.

Une question très liée à celle des retraites concerne l'activité professionnelle des seniors. En France plus encore que dans d'autres pays européens, l'activité professionnelle se concentre sur les âges intermédiaires. Les études se sont fortement allongées cependant que la cessation d'activité survient plus tôt. En particulier, le taux d'emploi des personnes de 55 à 64 ans n'excédait pas 37 % en 2005, ce qui est très loin de l'objectif établi par le Sommet européen de Lisbonne d'un taux de 50 % dès 2010. Plusieurs éléments devraient favoriser l'accroissement du taux d'emploi des seniors. Il en est ainsi de la réforme des retraites, mais aussi de la diminution du chômage. Une croissance soutenue et durable serait le meilleur atout pour élever le taux d'emploi des seniors. Un Plan national d'action vise tout à la fois le maintien dans l'emploi, la réinsertion sur le marché du travail, l'aménagement des fins de carrière et la lutte contre les préjugés qui dominent dans les entreprises.

L'augmentation rapide de la population âgée détermine la fréquence accrue des situations de solitude, qui affectent les femmes bien plus que les hommes. A la fin des années quatre-vingt-dix, plus de la moitié des femmes de 80 à 89 ans vivaient seules. Les femmes sont en effet beaucoup plus exposées que les hommes au veuvage et, en cas de divorce, elles ont moins de chances de connaître une nouvelle union. A contrario, la surmortalité masculine se réduit lentement. Toutefois, le risque majeur auquel sont exposées les personnes âgées est la dépendance, et ce problème va se poser avec une acuité croissante. Pour y faire face, il faut d'une part une offre de services suffisante en qualité et en quantité, d'autre part une bonne solvabilité des personnes dépendantes. Depuis 2002, l'allocation personnalisée d'autonomie y contribue, mais les aidants familiaux demeurent très sollicités.

L'accroissement du nombre des personnes âgées, conjugué à une aspiration croissante à l'autonomie des différentes générations, accroît les besoins en logement. La proportion de ménages ayant à leur tête une personne d'au moins 60 ans était de 30 % à la fin des années quatre-vingt-dix. Elle devrait passer à 45 % en 2030. La baisse programmée du niveau relatif des retraites peut conduire certains ménages âgés à reconsidérer leur stratégie d'épargne et de transmission. Les trois quarts des ménages retraités sont aujourd'hui propriétaires d'au moins un logement, et il conviendra d'examiner de près l'évolution du parc de logements et de son occupation.

Au-delà de l'accroissement massif de la population âgée, plusieurs questions sont posées pour les prochaines décennies. Tout d'abord celle de la définition du troisième âge. Les réformes en cours, et notamment l'allongement de la durée de cotisation, vont reporter mécaniquement la limite entre actifs et inactifs. De même, l'augmentation continue de l'espérance de vie sans incapacité déplace vers le haut la limite d'âge au-delà de laquelle on est classé « personne âgée ». Une deuxième question a trait aux inégalités au sein de la population âgée. En effet, les catégories sociales défavorisées pâtissent non seulement d'un niveau de retraite très inférieur à celui des classes supérieures, mais aussi d'une espérance de vie bien plus courte. De même, les salaires moins élevés des femmes durant leur vie professionnelle et leur plus grande difficulté à accéder aux postes de responsabilité se traduisent par des niveaux de pension bien plus bas que ceux des hommes. Une bonne partie d'entre elles se trouvent de surcroît fortement pénalisées dans leur revenu de remplacement par le recours fréquent au travail à temps partiel et par les interruptions de carrière liées notamment à l'éducation des enfants.

Enfin, la question de l'équité entre les générations interroge les profils de vie de différentes cohortes. Les baby-boomers nés à la fin des années quarante ont bénéficié d'un contexte professionnel plus favorable que leurs cadets nés au milieu des années cinquante. Les personnes nées depuis les années soixante-dix ont souffert de difficultés d'insertion professionnelle bien plus importantes. Elles peuvent

redouter une détérioration relative à chaque étape de leur cycle de vie. Il convient d'éviter que la perception de cette inégalité vienne compromettre l'harmonie des relations entre les générations.